

AR22000641

DELEGATION DU MAIRE

à

M. Jacques AUGUSTIN
2^{ème} Adjoint au Maire

Le Maire de la Ville de Lagny-sur-Marne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose en son article L.2122-18 : "Le Maire est seul chargé de l'Administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous chargés d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal",

VU la délibération N°3 du 06 avril 2021 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté abroge l'arrêté AR21000299 du 12 juillet 2021

ARTICLE 2 : Délégation est donnée à M. Jacques AUGUSTIN, 2^{ème} Adjoint au Maire, en charge des domaines ci-dessous :

Finances, Administration, Personnel et Commande publique

Pour la signature des documents relatifs aux sujets suivants :

Finances et Commande publique :

- Etats fiscaux ;
- Bordereaux de mandats et de titres ;
- Arrêtés de régie ;
- Courriers divers ;
- Etats de mandatement ;
- Demandes de versements de subventions auprès des partenaires ;
- Pièces relatives aux marchés publics et à leur exécution (fiches marchés, rapports d'analyse...)
- Bons de commande d'un montant supérieur à 5 000€ en fonctionnement ;

Personnel : Réponses favorables sur les sujets suivants :

- Recrutements ;
- Courriers de préavis ;
- Avancements d'échelons ;
- Régime indemnitaire ;
- Etat de paie et charges ;

- Titularisation ;

Accusé de réception en préfecture
077-217702430-20221219-AR22000641-AR
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022
2 Place de l'Hôtel de Ville, 77400 Lagny-sur-Marne
Tél. 01 64 12 74 00
www.lagny-sur-marne.fr

- Promotion interne (Centre de gestion, agents...) ;
- Avancements de grade (Centre de gestion, agents...)
- Nominations à la suite de la réussite à un concours ou un examen professionnel ;
- Changements d'affectation ;
- Mobilités internes dans l'intérêt du service ;
- Détachements ;
- Disponibilités ;
- Courriers relatifs aux congés (CET, maternité, maladie...) ;
- Accidents du travail ;
- Temps de travail (Temps partiel)
- Conventions de stages ;
- Radiations ;
- Ruptures conventionnelles ;
- Assurances, mutuelles, maintiens de salaire ;
- Courriers destinés au Centre de gestion ;
- Réponses favorables à des réclamations ou à des recours ;
- Ruptures conventionnelles ;

Personnel :

- Tout autre acte lié à la gestion du personnel et à la carrière des agents ;

ARTICLE 3 : Pour l'exercice de sa délégation, M. Jacques AUGUSTIN est habilité à signer tous documents relatifs aux domaines cités à l'article 2.

ARTICLE 4 : Le Maire conserve la capacité d'intervention dans les domaines des délégations précitées.

ARTICLE 5 : L'élu, quand il est désigné d'astreinte, bénéficie de tous les pouvoirs du Maire sur la période définie en cas d'empêchement du Maire et des élus qui le précèdent dans l'ordre du tableau (weekends, nuits, jours fériés...) notamment en ce qui concerne notamment en ce qui concerne les admissions en soins psychiatriques sans consentement, les transports de corps...

ARTICLE 6 : Le présent arrêté, à compter de son caractère exécutoire, peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois : par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A M. le représentant de l'Etat dans l'Arrondissement de Torcy,
- Au responsable de service de gestion comptable de Chelles,
- A l'intéressé

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux

Pour extrait conforme,

Le Maire de Lagny-sur-Marne

Accusé de réception en préfecture
077-217702430-20221219-AR22000641-AR
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Certifié exécutoire à la suite de
sa transmission en Sous-Préfecture le : 20/12/2022
A sa publication électronique le : 20/12/2022
Lagny-sur-Marne le : 20/12/2022



Jean Paul MICHEL